



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de  
la citoyenneté et de la légalité**

Le préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**ATTESTE**

Que la SAS Mailler Excideuil, représentée par Monsieur Franck MAILLER président de la SAS Mailler Excideuil, dont le siège social est situé 30, route Jean Rabaud à Excideuil (24160), est habilitée pour l'établissement secondaire situé Les Terres Blanches - Saint Agnan à Hautefort (24390), pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps avant et après mise en bière,
- l'organisation des obsèques,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- la gestion et l'utilisation des chambres funéraires,
- la fourniture de corbillards et des voitures de deuil,
- la fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Cette habilitation est enregistrée sous le numéro 21-24-0163.

La présente attestation est valable pour une durée de cinq ans.

Périgueux, le 8 septembre 2021

Le préfet,

**Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général**

**Martin LESAGE**